

(Version française)

Question avec demande de réponse écrite E-004588/20
à la Commission
Catherine Griset (ID)
(21 août 2020)

Objet: Baisse de l'exportation de blé des pays de l'Union européenne

En 2020, dans les pays européens producteurs et exportateurs de blé, les superficies emblavées sont en baisse, avec un rendement inférieur à l'année précédente. La baisse des superficies s'élève à 8,8 % par rapport à la moyenne de 2015-2019. Les États membres ne pourront donc exporter que 25,8 millions de tonnes (Mt) de blé, contre 35,6 Mt durant la campagne qui s'achève.

Alors que les pays du Maghreb devront acheter 28,8 Mt de blé, l'Union européenne ne sera pas en mesure de fournir toutes les importations. L'Union devra donc céder des parts de marché, notamment aux pays exportateurs de la mer Noire. L'Australie aura également une capacité d'exportation de 14 Mt de blé et devra donc faire son retour sur les marchés océaniques.

1. La Commission a-t-elle conscience des difficultés que subissent nos producteurs de blé?
2. Envisage-t-elle d'adopter des mesures en faveur de ces derniers pour les aider à récupérer leurs parts de marché perdues?

Réponse donnée par M. Wojciechowski au nom de la Commission européenne
(30 septembre 2020)

La Commission est bien consciente des défis que doivent relever les producteurs de blé de l'UE au titre de la campagne de commercialisation en cours, à savoir les conditions climatiques atypiques qui ont prévalu tout au long de la période de végétation: un temps excessivement humide lors du semis, suivi par des sécheresses du début du printemps jusqu'à l'été dans de nombreuses régions. Cette situation, conjuguée à l'une des périodes les plus chaudes jamais enregistrées, a débouché sur des rendements décevants.

Dans les plus grands pays producteurs de l'Union, la récolte du blé s'achève avec des résultats très variables. L'Allemagne et la Pologne ont eu une récolte correcte, tandis que des conditions météorologiques défavorables ont provoqué de fortes baisses en France et en Roumanie. Toutefois, le blé français tend à être d'une qualité suffisante pour répondre aux exigences de la minoterie et des marchés d'exportation.

Ce n'est pas la première fois que l'UE fait face à une faible production de blé et par conséquent à une baisse des exportations. Au cours de la campagne de commercialisation 2018/2019, seules quelque 21 millions de tonnes ont été exportées. Toutefois, au cours de la campagne de commercialisation suivante, les exportations de blé des pays de l'Union européenne sont reparties de plus belle jusqu'à atteindre un niveau record d'environ 37 millions de tonnes, faisant à nouveau de l'UE le premier exportateur mondial.

La fluctuation du niveau de la production céréalière dans l'UE est due à l'évolution des conditions météorologiques et concerne également d'autres pays producteurs (tels que l'Australie qui, l'année dernière, a perdu 14 % de sa production céréalière). Étant donné que ces variations de rendement se situent dans une fourchette normale de fluctuation de la production, la Commission n'envisage pas de mesures spécifiques pour soutenir les exportations de blé de l'UE.
